

Histoire de « Sans Papiers » (suite)

Dans le numéro 10 du Petit Colporteur, c'était en 2003, je relatais la mésaventure peu banale vécue par ma grand-mère Gervaise Tagini dite "la Vé".

Or, il n'y a pas très longtemps, en nettoyant et en rénovant la vieille ferme d'Ivoray, ma famille a trouvé de vieux documents qui éclairent toute l'affaire. On apprend que non seulement ma grand-mère était une étrangère, mais qu'elle devait payer une forte amende pour n'avoir pas régularisé sa situation en 1938, date de son veuvage.



JEAN MURGIER
 Greffier
 Ivoray, le 5 juin 1938
 Madame Veuve TAGINI
 Ivoray
 MIEUSSY

Madame ,

M. le Procureur de la République consulté sur votre cas, me répond qu'il est indispensable que vous ayez une carte d'étrangère pour pouvoir être réintégrée dans la nationalité française .

Adressez vous donc à la mairie de Mieussy pour obtenir cette carte. Peut-être pourriez-vous la demander gratuitement comme pour les indigents, en tout cas faites ressortir votre bonne foi et sollicitez l'exemption des pénalités pécuniaires qui sont très élevées .

Avec cette carte d'étrangère, il faudra apporter en venant souscrire la déclaration de réintégration :
 votre acte de mariage (si ce dernier ne comportait pas votre état civil, votre acte de naissance)
 l'acte de mariage de vos parents
 l'acte de décès de votre mari
 un certificat de domicile spécifiant que vous résidez en France depuis au moins deux ans.

Ces pièces étant réunies, la réintégration sera obtenue rapidement. Vous me les apporterez et je ferai le nécessaire

Recevez Madame, mes sincères salutations .

[Signature manuscrite]

Née Verdan, à Mieussy, n'ayant jamais quitté son village d'Ivoray, elle était devenue, sans tambour ni trompette, une étrangère, une italienne. Verdan par son père, Briffaz par sa mère, on ne peut pas trouver plus savoyard, donc français depuis 1860.

J'étais très jeune à l'époque des faits. Mon exposé était surtout nourri par les récits des membres de ma famille. Je savais que l'identité de « ma grand » avait traversé les Alpes, sans que personne ne le sache, le jour où elle a épousé Jean Tagini, né au Piémont (Italie).

Du 25 janvier 1894, date du mariage, jusqu'au début de « la drôle de guerre » en 1939, personne n'a trouvé rien à redire. Il a fallu un remue-ménage administratif pour déclencher bien des tracasseries.

-pour avoir droit aux tickets d'alimentation, il fallait une pièce d'identité

- pour avoir une carte d'identité, il fallait... beaucoup de démarches !

Heureusement, l'histoire s'est bien terminée, mais avouez que les bizarreries et les tracasseries de l'administration n'ont pas fini

de nous étonner, de nous angoisser et pour finir nous rendre fous. Faut-il en rire, faut-il en pleurer ? Faut-il oublier le sentiment d'humiliation ressenti par la famille ?

... et si le prochain président de la république française était un savoyard ? Quelle revanche mes aïeux !

Colette Verdan,
 baronne de Pracu

Comme suite à votre rapport du 17 Février 1941 concernant la ressortissante italienne :

TAGINI, née VERDAN Gervaise, le 4 Juillet 1866 à Mieussy, qui sollicite la remise des pénalités de retard qu'elle a encourues pour n'avoir pas demandé la régularisation de sa situation dans les délais prescrits, j'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'adoptant vos conclusions, il y a lieu d'accorder à l'intéressée la remise totale du montant des pénalités soit 1176frs

P. le Secrétaire Général pour la Police
 P. le Directeur de la Police
 du territoire et des étrangers
 Le Chef du 6^e Bureau